



## **Contrat de Ville : Intervention d'Anne Hidalgo en Conseil de Paris**

*Seul le prononcé fait foi.*

« Mes chers collègues,

Les terribles attentats qui ont frappé Paris il y a deux mois ont rappelé à la communauté nationale et à l'ensemble des Parisiens l'importance capitale qu'il y a à préserver la qualité de notre vivre-ensemble et à l'améliorer dès que c'est nécessaire, en mobilisant tous les moyens démocratiques dont nous disposons.

Dans chaque territoire de la République et dans chaque quartier de Paris, chacun de nos concitoyens doit pouvoir disposer des moyens nécessaires à son épanouissement personnel et à son intégration.

Face à la menace de radicalisation communautaire qui se cristallise toujours au terme d'un processus d'exclusion sociale, généralement alimenté par un sentiment d'abandon de la part des pouvoirs publics, nous devons faire front ensemble pour répondre à chaque situation de déprise par davantage d'écoute, de soutien et d'entraide.

Plus que jamais Paris doit traduire par des actes concrets son idéal de solidarité.

Pour réaliser pleinement cette promesse, nous devons investir tous les quartiers de Paris grâce à une éducation qui, dépassant le seul cadre de l'école, soit adaptée aux besoins de chacun, grâce à des équipements nombreux et performants, à des logements accessibles, à des espaces verts abondants.

C'est pour pouvoir accomplir pleinement ce projet de territoire que nous avons engagé un nouveau Contrat de Ville avec l'Etat et de nouveaux partenaires du logement, de l'emploi, de la santé et de tous les domaines de la vie municipale.

J'attire votre attention sur l'importance qu'il y a, dans la situation compliquée que rencontre aujourd'hui notre pays, et qui n'épargne malheureusement pas sa capitale, à ce que tous les pouvoirs publics travaillent ensemble pour tracer une perspective d'avenir à nos concitoyens.

Paris est notre ville, nous y vivons et nous y exerçons notre mission au service de l'intérêt général avec sérieux et vigilance : nous écoutons les habitants, nous défendons leur cause et nous déployons tous les efforts nécessaires pour apporter une réponse juste et adaptée à leurs besoins.

C'est animés de cette volonté farouche de garantir l'égalité que nous avons mené une importante négociation avec l'Etat sur la question des quartiers « politique de la ville ».

Elle nous a permis d'obtenir un maintien quasi total de la géographie de ces quartiers.

Nous nous réjouissons d'être parvenus à préserver, en particulier, certains quartiers situés dans les 10ème et 17ème arrondissements.

Permettez-moi, à ce titre, d'adresser les remerciements de notre Assemblée à la ministre de la Politique de la ville, Myriam el KHOMRI, qui siégeait il y a peu de temps dans nos rangs, et qui s'est fortement impliquée dans cette démarche.

Au terme du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui a fait toute la preuve de son efficacité, les quartiers les moins favorisés de la capitale doivent aujourd'hui continuer de bénéficier d'une attention particulière de notre part.

Cette intervention est absolument nécessaire pour y promouvoir une égalité réelle : les 20 quartiers de la « politique de la ville » de Paris sont des « we go zones » où la Ville et l'ensemble de ses partenaires s'investissent pleinement dans le soutien aux populations – populations qui concentrent un certain nombre de difficultés objectives parfaitement identifiées.

Ces quartiers sont souvent stigmatisés, alors qu'ils regorgent le plus souvent d'une grande vitalité, d'une jeunesse désireuse d'avancer et de se forger un destin, et qui ne demande rien d'autre qu'un peu d'accompagnement de notre part.

A nous de les y aider en réduisant les inégalités et en sollicitant les énergies pour en faire des « must go zones ».

Très concrètement le nouveau Contrat de Ville constitue le fruit d'une réflexion profondément collective et élaborée pas à pas avec les habitants.

Ce Contrat de Ville, dont le rôle structurant a été pensé pour couvrir l'ensemble de la mandature, s'inscrit dans une stratégie municipale unifiée de gestion de l'espace public dans ses dimensions urbaines et sociales.

Il est, à ce titre, indissociable du Contrat Parisien de Sécurité et de Prévention – raison pour laquelle ces deux contrats vous sont présentés au sein d'un même Conseil de Paris.

Il intègre une dimension inédite et à mon sens fondamentale : celle de la citoyenneté.

Il s'affirme en cela comme une réponse puissante au sentiment de perte de l'appartenance citoyenne, qui parfois tend à s'effacer au profit d'un repli sur soi ou d'un dangereux glissement vers les extrêmes.

Ce Contrat réaffirme avec force les valeurs de notre République qui soutiennent l'ensemble du vivre-ensemble.

Il participe d'une dynamique de solidarité que nous avons déjà pleinement engagée en annonçant le doublement du nombre d'ambassadeurs du service civique à la Ville de Paris d'ici à fin 2015, l'augmentation des emplois d'avenir avec 100 recrutements supplémentaires en 2015 et un objectif de doublement de ces emplois avant la fin de la mandature, et un accompagnement spécifique des bénéficiaires de contrats uniques d'insertion.

Débatu dans les 8 arrondissements de Paris concernés, le Contrat de Ville établit un plan de 30 actions concrètes réparties selon 3 grands axes complémentaires :

- Le premier, intitulé « Accompagner les parcours et prévenir les ruptures », met l'accent sur deux clés d'accès à une citoyenneté responsable et clairvoyante : l'éducation, en prévoyant notamment l'ouverture de 5 nouveaux lieux d'accueil enfants-parents gérés par la CAF, et l'insertion professionnelle, avec l'implantation par exemple d'un point de contact physique du service public de l'emploi dans chacun des quartiers de la politique de la ville.

Il décline également les modalités d'application concrètes de notre solidarité envers les publics les plus fragiles.

- Le deuxième axe, baptisé « Vivre sa ville et son quartier », permet de réduire les inégalités territoriales en mettant à disposition des publics des quartiers les plus populaires des équipements accessibles, mais également en soutenant les associations, les conseils de quartier et toutes les initiatives citoyennes, qui tissent un lien social irremplaçable.

Pour favoriser la participation des habitants, notamment ceux qui s'avèrent les plus éloignés des instances de démocratie locale existantes, le Contrat prévoit la mise en place de Conseils Citoyens dans chaque arrondissement « politique de la Ville », dans un format souple et ouvert.

- Le troisième axe, « Dynamiser les quartiers dans la ville », encourage le développement économique de ces quartiers, en y attirant les entrepreneurs et en y soutenant l'esprit d'initiative.

Il prévoit ainsi l'implantation d'espaces de co-working et de lieux de ressources dédiés aux entreprises, mais aussi la mise en place d'une plateforme de financements pour favoriser l'entrepreneuriat, féminin en particulier.

Tous ces quartiers recèlent de potentiels qui ne cherchent qu'à se libérer pour le bénéfice de l'ensemble de notre collectivité et, au-delà, de toute la métropole parisienne.

Mes chers collègues, face à la crise économique, sociale et politique très grave qui affecte l'ensemble de notre société, et dont Paris n'est pas exempte, nous devons plus que jamais démontrer par les actes notre résolution à construire un territoire plus juste, capable de fournir à chaque citoyen les moyens de son épanouissement personnel et social.

C'est tout le but de ce nouveau Contrat de Ville que je vous demande de soutenir sans arrière-pensée.

Je tiens enfin à remercier Colombe Brossel pour la conviction et l'enthousiasme qu'elle déploie pour ancrer l'égalité au cœur de la vie quotidienne des Parisiens, et ainsi permettre à la capitale d'être à l'avant-garde de la refonte heureuse de notre modèle républicain. »

**Anne Hidalgo**  
Maire de Paris